

Pièces à joindre à la demande :

- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- copie du livret de famille
- copie du carnet de santé avec les certificats de vaccination

Niveau : PS MS GS CP
 CE1 CE2 CM1 CM2

Cadre 1 : réservé aux parents

L'enfant à scolariser

Nom :	Prénom :	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Né(e) le :		à (ville + département) :
Adresse de l'enfant :		

Les parents

Mère/Père	Autorité parentale <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Mère/Père	Autorité parentale <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Nom d'usage :		Nom d'usage :	
Prénom :		Prénom :	
Adresse :		Adresse :	
Commune :		Commune :	
Téléphone :		Téléphone :	
Courriel :		Courriel :	

A le

Signature Mère / Père *Signature Mère / Père*

Formulaire à retourner par mail ou courrier au directeur d'école avant le 19 juin 2020

Cadre 2 : réservé à la Communauté de Communes des Combes

Certificat d'inscription

Vu les éléments fournis par la famille, l'enfant mentionné ci-dessus
peut être inscrit à l'école de :

Fait à Scey-sur-Saône et St-Albin

La Présidente,

Le :

Carmen FRIQUET

Carte scolaire actuelle

Vous habitez à :	Votre enfant est scolarisé à :
Chantes, Chassey lès Scey, Chemilly, Ferrières lès Scey, La Nouvelle lès Scey, Ovanches, Pontcey, Rupt sur Saône, Scey sur Saône et St Albin,	Scey sur Saône et St Albin
Confracourt	Combeaufontaine
Fédry, Soing-Cubry-Charentenay, Vanne, Vy-lès-Rupt	Soing-Cubry-Charentenay
Noidans le Ferroux, Raze	Noidans-le-Ferroux
Baignes, Mailley et Chazelot, Rosey, Velleguindry et Levrecey	Mailley et Chazelot
La Romaine, Neuvelle lès la Charité	La Romaine
Aroz, Boursières, Bucey lès Traves, Clans, Traves, Velle le Châtel, Vy le Ferroux	Traves

Modalités de dérogation à la carte scolaire

Vous souhaitez scolariser votre enfant dans une école autre que celle à laquelle vous êtes rattachés :

Cas n°1	Vous habitez une commune de la Communauté et vous souhaitez scolariser votre enfant dans une école de la Communauté différente de votre école de rattachement.
	La dérogation sera accordée sous réserve que l'école d'accueil dispose de la capacité et que l'école d'origine ne soit pas sous la menace d'une fermeture. La demande devra être motivée par des motifs réels et sérieux
Cas n°2	Vous habitez une commune extérieure à la Communauté et vous souhaitez scolariser votre enfant dans une école de la Communauté.
	La dérogation sera accordée sous réserve que l'école d'accueil dispose de la capacité et que la demande soit motivée par des motifs réels et sérieux
Cas n°3	Vous habitez une commune de la Communauté et vous souhaitez scolariser votre enfant dans une école extérieure à la Communauté.
	<p>La dérogation est de droit dans les cas suivants avec obligation de prise en charge des frais de scolarité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - état de santé de l'enfant ; - frère ou sœur déjà scolarisé dans l'école ; - absence de service de restauration ou de garde adapté si les deux parents ou tuteurs de l'enfant travaillent. <p>Dans tous les autres cas, la dérogation fera l'objet d'un avis défavorable. L'inscription dans l'école sollicitée restera toutefois possible si la commune de l'école d'accueil l'accepte sans la prise en charge financière des frais de scolarité par la Communauté de Communes des Combes.</p>

ATTENTION : POUR TOUTE DEMANDE DE DEROGATION, REMPLIR LE FORMULAIRE SPECIFIQUE DISPONIBLE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COMBES
03 84 92 72 12 - lescombes@wanadoo.fr